

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



RAMBOUILLET
TERRITOIRES 
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, territoire lauréat représenté par son Président, Monsieur Marc ROBERT,

Les communes ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Auffargis
- Bonnelles

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'ADEME,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, notamment son article 20-II

Vu l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Ile-de-France

Il est convenu ce qui suit

2



Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à **194 371,78** euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :



- a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :
- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.
- Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.
- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- g) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- h) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication).



- i) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.

Les territoires à énergie positive pour la Croissance verte sont encouragés également à promouvoir la biodiversité et mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à :

- Favoriser la création d'emplois dans les filières vertes ;
- Eduquer et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la biodiversité, par exemple en mettant systématiquement en place des coins nature dans les établissements scolaires
- Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires, par exemple en créant des atlas de la biodiversité ;



- Développer la nature en ville
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, en leur qualité de territoires exemplaires de la transition énergétique, les collectivités lauréates sont encouragées à rechercher en permanence l'excellence environnementale au travers de leurs projets d'infrastructures, notamment en étudiant la possibilité de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive pour toute nouvelle construction de bâtiment public.

Enfin les territoires sont encouragés à lutter contre l'artificialisation des sols.

Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

5

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le **27 FEV. 2017**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Rambouillet Territoires,

Marc ROBERT

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,

Ségolène ROYAL

5

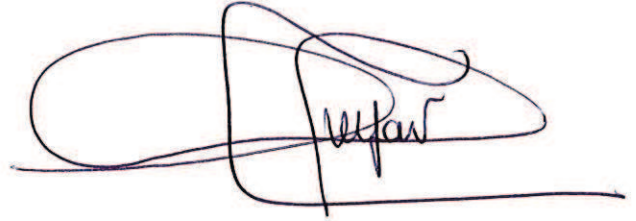


Le Maire d'Auffargis,



Daniel BONTE

Le Maire de Bonnelles,



Guy POUPART

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,



En présence de l'ADEME,

Nadia BOEGLIN
Directrice Exécutive adjointe
Action Territoriale
ADEME



Annexe 1

Projet TEPCV présenté par Rambouillet Territoires

Vers une vision globale de territoire

Eléments de contexte

Rambouillet Territoires a la volonté forte de protéger et de valoriser son remarquable patrimoine naturel. C'est la raison pour laquelle elle a inscrit dans le cadre de ses compétences le développement durable et les démarches qui en découlent. Ainsi, en 2008, elle a créé une Commission développement durable et a mis en place un service Développement durable. Elle s'est engagée par anticipation dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atténuation du changement climatique en signant un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME en octobre 2011 pour la mise en œuvre d'un **PCET**. Sa réalisation a été initiée en 2012 avec la réalisation de deux diagnostics Bilan Carbone® (Patrimoine/Service et Territoire). Ces diagnostics ont été complétés par un prédiagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Parallèlement à cela, la réalisation de **l'Agenda 21** de Rambouillet Territoires a été initiée début 2013 avec l'élaboration d'un diagnostic territorial et se poursuit aujourd'hui par une phase de concertation publique.

L'identification des enjeux futurs pour le territoire et des réponses que cela implique est l'une des raisons qui a aussi guidé Rambouillet Territoires dans le processus de réflexion de **prospective territoriale** engagée en 2011.

Les objectifs du territoire

En 2012, les services et le patrimoine de Rambouillet Territoires avaient émis 1 542 tCO_{2e}. Les trois premiers postes d'émissions de GES sont l'énergie des bâtiments (716 tCO_{2e}), les achats (417 tCO_{2e}) et les déplacements (177 tCO_{2e}). Ces trois postes représentent plus de 84 % des émissions de GES des services et du patrimoine de Rambouillet Territoires.

La même année, 565 199 tCO_{2e} ont été émises sur le territoire intercommunal. Les quatre premiers postes d'émissions de GES du territoire sont le transport de personnes (158 777 tCO_{2e}), les bâtiments tertiaires (112 131 tCO_{2e}), l'alimentation (96 680 tCO_{2e}) et l'habitat (78 749 tCO_{2e}). Ces quatre secteurs représentent près de 79 % des émissions de GES du territoire. Afin de réduire ses émissions de GES, Rambouillet Territoires vise, entre autres, le développement de nouveaux modes de déplacements, de consommation durable et de production d'énergie renouvelable qui doivent être adaptés au territoire en majorité rural, organisé autour de la ville-centre de Rambouillet.



En cohérence avec les objectifs régionaux (SRCAE), Rambouillet Territoires s'est fixé comme objectif à l'horizon 2020 de réduire de 20 % ses émissions de GES. Cela repose prioritairement sur les postes les plus émetteurs de GES :

- Réduction de 20% des émissions de GES du secteur transport/déplacement :
 - une augmentation des parts des modes doux (+10% de covoiturage et +5% pour le vélo et la marche),
 - une réduction de l'utilisation des véhicules particuliers thermiques (substitution par +10% de transports en commun et +2% de véhicules électriques),
- Réduction de 17% des consommations énergétiques du tertiaire et du résidentiel (rénovations),
- Augmentation de 10% des EnR dans les consommations énergétiques.

A cet effet, un plan d'actions territorial composé de 11 actions a été défini. Celui-ci est complété par un plan d'actions internes aux services de l'intercommunalité, afin de développer l'éco-exemplarité en termes de bâti, de déplacements, d'achats et de gestion des déchets.

L'utilisation des ressources renouvelables présentes sur le territoire, notamment le bois énergie, est aussi une des pistes envisagées.

Soucieuse de la protection de l'environnement, Rambouillet Territoires agit déjà concrètement. Ainsi, elle expérimente depuis la fin 2013 une flotte de véhicules électriques pour les déplacements professionnels de ses agents. L'extension de la démarche d'éco-mobilité à l'ensemble du territoire est planifiée, avec un projet de proposition des véhicules de la flotte en autopartage aux associations et aux mairies lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les agents, et le déploiement de bornes de recharges électriques publiques. De plus, dans le cadre de leurs déplacements (notamment professionnels), les agents de Rambouillet Territoires ont à leur disposition des **vélos à assistance électrique**.

Depuis 2014, Rambouillet Territoires accompagne les communes de son territoire dans la maîtrise de leur consommation d'énergie en soutenant financièrement **le dispositif CEP** (conseil en énergie partagé). Ainsi, à ce jour, onze d'entre elles ont pu en bénéficier.

Depuis 2015, **des permanences PRIS-EIE** tenues dans les deux plus grandes communes du territoire permettent aux particuliers et artisans d'avoir accès à des conseils neutres et gratuits pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

En 2016, Rambouillet Territoires a poursuivi ses actions de mobilité durable en proposant un site internet dédié au covoiturage.



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Mode de gouvernance :

D'un point de vue stratégique

Le projet de Territoire à Énergie positive pour la Croissance Verte de Rambouillet Territoires est porté en interne par une commission développement durable présidée par un vice-président. L'instance décisionnelle est composée de l'ensemble des élus du Conseil communautaire.

D'un point de vue technique

L'équipe projet est constituée des services de Rambouillet Territoires (Bâtiment, Développement durable, Subvention et finances).

La maîtrise d'œuvre est assurée par un cabinet d'architecture qui co-traite avec sept entreprises et quatre bureaux d'études/ingénieurs conseils dont un Bureau d'études spécialisé en HQE ainsi qu'un bureau d'études spécialisé en Génie Climatique. Toutes les prestations techniques réalisées in-situ seront également validées par un bureau de contrôle technique.

Les projets d'itinéraire cyclables et d'acquisition de véhicules électriques seront suivis par les communes.

Le projet d'acquisition de véhicules électriques pour les relais d'assistants maternels est suivi par le centre intercommunal d'action sociale de Rambouillet Territoires.



Action 1

Intitulé de l'action

Aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés sur la commune d'Auffargis

Axe d'intervention

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action

Investissement pour la réalisation des travaux

Description de l'action

Création de pistes cyclables et mise en œuvre de signalétiques adaptées permettant aux différents acteurs (locaux, touristes et autres) de se déplacer de façon sécurisée en mode doux et plus particulièrement en vélo.

Justification de l'action

L'un des axes structurants pour la Communauté d'agglomération et s'inscrivant dans son projet de territoire est le développement des modes de transports alternatifs aux véhicules thermiques particuliers. En effet, le transport représentant plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire, il est primordial de mettre en place des actions concrètes afin de réduire cette source de pollution. L'objectif poursuivi est un report modal des déplacements carbonés vers des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. L'un des postulats essentiels pour permettre ce changement de comportement est l'offre d'infrastructures adaptées et surtout sécurisées. C'est ainsi que Rambouillet Territoires incite les communes membres à aménager des itinéraires cyclables. La commune d'Auffargis, adhérente du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) depuis sa création, est membre de la Communauté d'agglomération. Elle compte 2000 habitants et se trouve à égale distance entre la commune du Perray-en-Yvelines et celle des Essarts le Roi.



Elle a la volonté de créer une piste cyclable reliant en toute sécurité la gare la plus proche (Le-Perray-en-Yvelines) située à 2,5 km. Elle permettra à terme aux personnes actives de s'y rendre. De plus, cet itinéraire faciliterait les déplacements des jeunes se rendant aux collèges et lycées de Rambouillet via cette gare ainsi que ceux pratiquant une activité sportive. Cette piste sera aménagée sur un chemin communal.

Ce projet vient compléter une démarche environnementale engagée par la commune qui a déjà effectué l'isolation thermique de tous ses bâtiments rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite, remplacé une grande partie des chaudières au fuel par des chaudières à condensation alimentées en gaz, organisé un site de covoiturage et un circuit de bus en direction de la gare des Essarts-le-Roi. Sur cette commune se trouvent des bornes de recharge pour voitures électriques.

Le projet d'aménagement de piste cyclable est évalué à 120 000 € HT.

Le financement TEPCV permettra de boucler les plans de financement des deux opérations et d'engager les travaux à partir du premier trimestre 2017.

Gouvernance

Le pilotage est assuré par la Commission développement Durable de la Communauté d'agglomération et le référent « transition énergétique » pour ce projet est le responsable développement durable de Rambouillet Territoires.

Ce projet porté par la commune d'Auffargis est mis en œuvre en étroite collaboration avec les riverains et les parties prenantes :

- Les utilisateurs (les associations de cyclistes et les usagers) et l'Office de tourisme communautaire
- le Conseil départemental
- Les services de Rambouillet Territoires (Développement durable et Subventions).

Calendrier de réalisation

Début des travaux d'aménagement au 1^e trimestre 2017.

Le financement TEPCV permettra de boucler les plans de financement de l'opération et d'engager les travaux à partir du premier trimestre 2017.

Animation prévue et description des effets attendus

Les opérations qui seront réalisées porteront sur l'aménagement des pistes cyclables et la mise en place de signalétiques. Elles visent à réduire de 15% les émissions de GES dues aux déplacements sur le territoire communal.



PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Aménagement de pistes cyclables y compris la signalétique (1,25 km)	120 000	Programme TEPCV	96 000
		Commune d'Auffargis	24 000
TOTAL HT	120 000	TOTAL HT	120 000



Action 2

Intitulé de l'action

Aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés sur la commune de Bonnelles

Axe d'intervention

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action

Investissement pour la réalisation des travaux

Description de l'action

Création de pistes cyclables et mise en œuvre de signalétiques adaptées permettant aux différents acteurs (locaux, touristes et autres) de se déplacer de façon sécurisée en mode doux et plus particulièrement en vélo.

Justification de l'action

L'un des axes structurants pour la Communauté d'agglomération et s'inscrivant dans son projet de territoire est le développement des modes de transports alternatifs aux véhicules thermiques particuliers. En effet, le transport représentant plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire, il est primordial de mettre en place des actions concrètes afin de réduire cette source de pollution. L'objectif poursuivi est un report modal des déplacements carbonés vers des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. L'un des postulats essentiels pour permettre ce changement de comportement est l'offre d'infrastructures adaptées et surtout sécurisées. C'est ainsi que Rambouillet Territoires incite les communes membres à aménager des itinéraires cyclables.

La commune de Bonnelles, elle aussi adhérente du PNR-HVC, va aménager une liaison douce sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Le territoire communal est concerné par le tracé sud de la Véloscénie Paris/Le-Mont-St-Michel et cet aménagement constituera le tronçon traversant la commune. De plus, elle bénéficiera aussi aux déplacements de nombreux habitants de Bonnelles et des communes voisines désirant se rendre à Limours, siège d'activités commerciales, d'enseignement et de services. Cette infrastructure sécurisée répond ainsi aux attentes de différents acteurs.



Bonnelles est une commune qui a engagé plusieurs actions visant à contribuer au développement durable de son territoire. Elle est en effet dans le dispositif du Conseil en Énergie Partagé (co-portée par la Communauté d'agglomération et l'ALEC Sud-Yvelines), elle a procédé à la réduction de l'éclairage public, installé des récupérateurs d'eau de pluie pour la commune et mis en place le dispositif « Véhicul'et Moi », un système de covoiturage local. Sur cette commune se trouvent aussi des bornes de recharge pour voitures électriques.

Le projet d'aménagement de piste cyclable est évalué à 118 587,50 € HT.

Le financement TEPCV permettra de boucler les plans de financement de l'opération et d'engager les travaux à partir du premier trimestre 2017.

Gouvernance

Le pilotage est assuré par la Commission développement Durable de la Communauté d'agglomération et le référent « transition énergétique » pour ce projet est le responsable développement durable de Rambouillet Territoires.

Ce projet porté par la commune de Bonnelles est mis en œuvre en étroite collaboration avec les riverains et les parties prenantes :

- Les utilisateurs (les associations de cyclistes et les usagers) et l'Office de tourisme communautaire
- le Conseil départemental
- Les services de Rambouillet Territoires (Développement durable et Subventions).

Calendrier de réalisation

Début des travaux d'aménagement au 1^e trimestre 2017.

Animation prévue et description des effets attendus

Les opérations qui seront réalisées porteront sur l'aménagement des pistes cyclables et la mise en place de signalétiques. Elles visent à réduire de 15% les émissions de GES dues aux déplacements sur le territoire communal.



PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Transfert engins, amenée et repli de matériel	1 000,00	Conseil départemental : projet de circulation douce pour communes rurales.	35 576,25
Fourniture et mise en place d'un feutre anti-contaminant	9 287,50	Programme TEPCV	59 294,00
Aménagement avec pose de grave calcaire (1,155 km)	78 400,00		
Végétalisation du talus	13 600,00	Commune de Bonnelles	23 717,25
Divers : création d'un fossé de 40 cm de profondeur sur 470 m de linéaire, création et installation de chicane bois	16 300,00		
TOTAL HT	118 587,50	TOTAL HT	118 587,50



Action 3

Intitulé de l'action

Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique par la municipalité d'Auffargis

Axe d'intervention

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action

Investissement pour l'achat d'un véhicule

Description de l'action

Achat d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques municipaux.

Justification de l'action

Les services techniques de la commune d'Auffargis utilisent à ce jour un véhicule thermique diesel dans le cadre de leurs différentes missions. Après avoir expérimenté l'usage d'un véhicule électrique mis à disposition par la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, la municipalité a décidé d'acquérir un véhicule électrique pour remplacer cette ancienne fourgonnette. Sur la commune d'Auffargis se trouvent à ce jour deux bornes de recharges gérées par Rambouillet Territoires qui permettront le rechargement du véhicule lors des déplacements sur le territoire communal. Les agents communaux pourront ainsi se déplacer tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques.

Le projet d'acquisition du véhicule électrique est évalué à 18 000 € HT.

Le financement TEPCV permettra de boucler le plan de financement et d'acquérir le véhicule au cours du 2^e semestre 2017.

Gouvernance

Le pilotage est assuré l'équipe municipale d'Auffargis et le référent « transition énergétique » pour ce projet est le responsable développement durable de Rambouillet Territoires.



Calendrier de réalisation

Acquisition au 2e semestre 2017.

Animation prévue et description des effets attendus

Le véhicule permettra aux agents municipaux de poursuivre leurs actions de service public de façon écologique. Cette action contribuera à réduire de 5% les émissions de GES dues aux déplacements sur le territoire communal.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Acquisition d'un utilitaire électrique	18 000	Bonus écologique	4 860
		Programme TEPCV	9 540
		Commune d'Auffargis	3 600
TOTAL HT	18 000	TOTAL HT	18 000



Action 4

Intitulé de l'action

Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique par la municipalité de Bonnelles

Axe d'intervention

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action

Investissement pour l'achat d'un véhicule

Description de l'action

Achat d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques municipaux.

Justification de l'action

Les services techniques de la commune de Bonnelles utilisent à ce jour un véhicule Diesel utilitaire (immatriculé le 26/07/2006) pour les interventions sur l'ensemble du périmètre de la commune (dépannage, travaux, astreinte, etc.). Après avoir expérimenté l'usage d'un véhicule électrique mis à disposition par la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, la municipalité a décidé d'acquérir un véhicule électrique pour remplacer cette ancienne fourgonnette. Depuis août 2016, Bonnelles est équipée d'une borne publique de rechargement des véhicules électriques gérée par Rambouillet Territoires. Celle-ci permettra le rechargement du véhicule lors des déplacements sur le territoire communal. Les agents communaux pourront ainsi se déplacer tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques.

Le projet d'acquisition du véhicule électrique est évalué à 26 098 € HT. **Cette action est mise en attente depuis plusieurs années faute de financement. Ainsi, le financement TEPCV permettra d'acquérir le véhicule au cours du 1^{er} semestre 2017.**

Gouvernance

Le pilotage est assuré l'équipe municipale de Bonnelles et le référent « transition énergétique » pour ce projet est le responsable développement durable de Rambouillet Territoires.



Calendrier de réalisation

Acquisition au 1^{er} semestre 2017.

Animation prévue et description des effets attendus

Le véhicule permettra aux agents municipaux de poursuivre leurs actions de service public de façon écologique. Cette action contribuera à réduire de 5% les émissions de GES dues aux déplacements sur le territoire communal. De plus, la communication auprès des habitants par l'attrait visuel de ce type de véhicule et son exemplarité à réaliser les déplacements courts est jugée importante. En effet, toutes les interventions ayant lieu sur le territoire de la commune, ce véhicule sera visible sur le domaine public tous les jours ouvrables.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Acquisition d'un utilitaire électrique	26 098,00	Bonus écologique	6 000,00
		Programme TEPCV	14 878,40
		Commune de Bonnelles	5 219,60
TOTAL HT	26 098,00	TOTAL HT	26 098,00



Action 5

Intitulé de l'action

Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires

Axe d'intervention

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action

Investissement pour l'achat d'un véhicule

Description de l'action

Achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le Relais Intercommunal Assistants Maternels du CIAS

Justification de l'action

Le territoire intercommunal étant essentiellement rural, les communes la composant n'ont pas les moyens de répondre localement aux interrogations des familles concernant les modes de garde. Rambouillet Territoires met ainsi en place un service de Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM), démontrant ainsi une dynamique intercommunale en faveur de la petite enfance et offrant une valeur ajoutée au territoire en réduisant les inégalités territoriales d'accès au service. A ce jour, quatre antennes de RIAM sont identifiées sur le territoire intercommunal et, dans le cadre de leurs activités, les responsables de ces relais sont amenés à se déplacer dans différentes communes en transportant différents matériels (pédagogique, de motricité...). Ainsi, un véhicule utilitaire est nécessaire pour ces déplacements et en cohérence avec sa politique de développement durable, Rambouillet Territoires souhaite qu'il soit électrique. Il pourra ainsi se recharger sur les différentes bornes de recharges installées sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le projet d'acquisition du véhicule électrique est évalué à 25 824,22€ HT. **Le financement TEPCV permettra d'acquérir le véhicule au cours du 1^{er} trimestre 2017.**



Gouvernance

Le pilotage est assuré par le CIAS de Rambouillet Territoires et le référent « transition énergétique » pour ce projet est le responsable développement durable de Rambouillet Territoires.

Calendrier de réalisation

Acquisition au 1^e trimestre 2017.

Animation prévue et description des effets attendus

Rambouillet Territoire s'est fixé pour objectif de réduire de 30% les émissions de GES dues aux déplacements relatifs à son activité propre. L'acquisition du véhicule utilitaire électrique contribuera à l'atteinte de ses objectifs.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Acquisition d'un utilitaire électrique	25 824,22	Bonus écologique	6 000,00
		Programme TEPCV	14 659,38
		Commune de Bonnelles <i>CIAS</i>	5 164,84
TOTAL HT	25 824,22	TOTAL HT	25 824,22



Financement global des opérations TEPCV

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 : Aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés sur la commune d'Auffargis	120 000,00	Programme TEPCV	96 000,00
		Commune d'Auffargis	24 000,00
Action 2 : Aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés sur la commune de Bonnelles	118 587,50	Programme TEPCV	59 294,00
		Conseil départemental : projet de circulation douce pour communes rurales.	35 576,25
		Commune de Bonnelles	23 717,25
Action 3 : Acquisition d'un utilitaire électrique pour Auffargis	18 000,00	Bonus écologique	4 860,00
		Programme TEPCV	9 540,00
		Commune d'Auffargis	3 600
Action 4 : Acquisition d'un utilitaire électrique pour Bonnelles	26 098,00	Bonus écologique	6 000
		Programme TEPCV	14 878,40
		Commune de Bonnelles	5 219,60
Action 5 : Acquisition d'un utilitaire électrique pour le CIAS de Rambouillet Territoires	25 824,22	Bonus écologique	6 000,00
		Programme TEPCV	14 659,38
		Rambouillet Territoires	5 164,84
TOTAL HT	308 509,72	TOTAL HT dont TEPCV :	308 509,72 194 371,78



Référents en charge du programme d'actions

L'équipe projet TEPCV			
Fonction dans TEPCV	Nom	Fonction	Mail
Référent élu TEPCV et des projets d'Auffargis	Daniel BONTE	Maire d'Auffargis	mairie.auffargis@wanadoo.fr
Référents projets de Bonnelles	Jean Jacques THEBAULT	Adjoint au maire	jean.jacques.thebault@gmail.com
Référente technique CIAS	Ludivine HESSE	Directrice du CIAS	l.hesse@rt78.fr
Référent technique TEPCV	Jean MOLA	Responsable développement durable	j.mola@rt78.fr
Référente technique finance	Nathalie CHAUVEAU-DUSSAUD	Responsable des subventions	n.chauveau-dussaud@rt78.fr

